

03 juil 2009 -10:52

Appartient à [Conseil des ministres du 3 juillet 2009](#)

Stagiaires judiciaires

Fixation du nombre de stagiaires judiciaires pour 2009-2010

Fixation du nombre de stagiaires judiciaires pour 2009-2010

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le nombre de places vacantes de stagiaire judiciaire pour l'année judiciaire 2009-2010 à 48.

Ces stagiaires seront recrutés à la date du 1er octobre 2009. Les 48 places vacantes seront réparties entre 26 néerlandophones et 22 francophones.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe